



Athis-Mons, le 18/10/2011,

Compte-rendu de la 3^{ème} réunion du GT avancement des Ouvriers d'État

Le sous-directeur a rappelé la nécessité de trouver un cadre légal à l'avancement des personnels ouvriers qui passe par:

- remise à jour de l'arrêté et de la circulaire sur l'avancement avec parution des nouveaux textes au Journal Officiel
- nécessité de modifier le mode de calcul du nombre d'avancement car depuis la mise en place de la LOLF le poste budgétaire n'existe plus (remplacé par ETP) ce qui ne permet pas de calculer l'avancement par la différence entre le nombre budgétaire et réel.
- Besoin de créer à nouveau une véritable pyramide dans le corps des ouvriers.

Il propose que dès 2012 nous puissions changer le mode de calcul afin de permettre d'améliorer le nombre de promotions en particulier à la HCA. Par la suite, le GT poursuivra ces travaux afin d'avoir des propositions qui seront négociées dans un futur protocole.

Devant le blocage « sémantique » d'une OS sur le terme « promu sur promouvable », le GT propose d'intituler différemment le taux (avancement par groupe ?).

Suite à cette adaptation l'ensemble des OS se dit favorable à travailler sur cette base à la condition qu'on puisse prouver qu'il y a réellement une amélioration globale de l'avancement

Où l'on reparle de RGPP.

L'administration a présenté plusieurs simulations permettant un calcul d'avancements avec différents taux « promu / promouvable ».

FO veut que ce processus offre une marge de manœuvre permettant de corriger le pyramidage d'avancement. Nous proposons d'avoir des taux différents par groupe pour répondre réellement aux besoins.

Bien que nous soyons opposés à construire un système (pour le futur) qui permet de récupérer une partie de la suppression de postes pour améliorer l'avancement, nous demandons que l'avancement 2012 tienne compte des suppressions 2011.

FO maintient que l'effet RGPP est actuellement détourné et que la masse salariale gagnée sur les départs non remplacés n'est pas réutilisée à l'avantage des ouvriers. De plus, l'administration dit ne pas être en mesure de nous donner les masses salariales des années antérieures, ce qui permettrait de voir à quel point les OE participent plus que d'autres aux économies de la DGAC.

FO avance qu'il faut également définir comment ce processus sera mis en application dans chaque CAO (définition d'un taux global DGAC ou taux appliqué dans chaque CAO, négociations en CPO...). Il est impératif, pour assurer la pérennité du processus, de tenir compte des besoins du terrain. Au-delà du problème de pyramidage des groupes, il faudra définir et ajuster les besoins par établissement ouvrier, aux effectifs et métiers différents selon les établissements.

L'administration proposera à la prochaine réunion (22/11) un tableau de calcul global du taux d'avancement répartissable sur les CAO. FO souligne que le nombre de départs en 2011 est bien supérieur à celui estimé dans la simulation présentée et demande à l'administration d'augmenter le nombre d'avancements proposé.

L'administration nous demande de justifier pour la prochaine réunion notre demande.

Vos correspondants : Pierre GAUBERT (BN), Didier SIDOINE (DSAC Sud), Jean-Christophe MAZIN (ENAC), Cyril TANCOGNE (CEDRe)